

DEMANDE DE PRIX

1- Intervention			
Nom de l'intervention :	Projet de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori (Projet OKD)		
CODE DE L'INTERVENTION:	BFA2200211		

2- OBJET DE LA DEMANDE				
INTITULE DU MARCHE:	Evaluation technique et suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle à Ziga dans la Région du Centre-Nord.			
REFERENCE ENABEL:	BFA2200211-10034			

REFERENCE ENABEL:	BFA2200211-10034				
3- DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES					
	Le marché est subdivisé en 02 phases correspondant aux tranches du marché. Le délai d'exécution de chaque phase se présente comme suit :				
DELAI D'EXECUTION:	<u>Tranche ferme- Phase 1 : Evaluation technique pour la construction de l'unité économique multifonctionnelle</u> 35 jours calendaires.				
	Tranche conditionnelle-Phase 2 : Suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle 100 jours calendaires				
	La période totale du marché est de 135 jours calendrier.				
ADRESSE D'EXECUTION:	Centre-Nord (cf. Termes de Référence)				
PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	M. Seydou Coulibaly, seydou.coulibaly@enabel.be, Intervention Manager du projet « OKD », Enabel au Burkina Faso, Ouagadougou, quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge.				
MODALITES DE PAYEMENT:	 Le paiement sera effectué comme suit : Phase 1 : Evaluation technique pour la construction de l'unité économique multifonctionnelle 100% après le dépôt du rapport final de l'évaluation technique de l'unité économique multifonctionnelle et du Dossier d'Appel d'Offres définitif. Phase 2 : Suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle (Tranche conditionnelle) 20% après validation du rapport de démarrage ; Le reliquat du paiement se fera au prorata après approbation des livrables relatifs à l'état d'avancement physique des travaux jusqu'à la réception provisoire des travaux par le pouvoir adjudicateur, soit: ✓ 30% d'acompte à la livraison de 75% des travaux par l'entreprise; ✓ 45% à la livraison complète des travaux sanctionnée par la réception provisoire; ✓ 5% Après la fin de la période de garantie de 1 an et la réception définitive des travaux. 				

La facture mentionnera la référence « BFA22002-10034 »et la
personne de contact Enabel. Chaque facture sera envoyée à Mr.
Seydou Coulibaly, Intervention Manager OKD, à l'adresse Enabel au
Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de
la Croix Rouge, Ouagadougou.

4- Instructions aux soumissionnaires				
	DATE:	Vendredi 14 juin 2024 à 12h00 au plus tard		
	LIEU:	Offre originale signée et datée portant la référence « BFA22002-10034 » à transmettre sous enveloppe scellée en un exemplaire portant la mention « original ». L'original doit être soumise en version papier. Une seconde « copie » doit être soumise en un ou plusieurs fichiers PDF sur une clé USB à l'attention de M. Hermann Hien, à l'adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou.		
RECEPTION DES OFFRES:	Information	Au plus tard 7 jours calendrier avant la date limite de réception des offres, les soumissionnaires peuvent poser des questions sur la demande de prix et le marché, et ce conformément à l'Art. 64 de la Loi du 17 juin 2016. Les questions doivent être adressées par écrit à : M. Hermann HIEN, Acheteur Public, : hermann.hien@enabel.be et en copie Mme. Christiane LENGANI, Experte contractualisation, Enabel au Burkina Faso christiane.lengani@enabel.be Il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu		
		complet des questions posées et des réponses sera disponible et envoyées à toutes les entités invitées au plus tard 5 jours de calendrier avant la date limite de réception des offres. Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris		
		connaissance et en tenant compte des clarifications / rectifications éventuelles concernant la demande de prix ou le marché qui lui sont envoyées.		
VALIDITE DES OFFRES:		60 jours de calendrier		

CRITERE DE SELECTION:	Cf. Annexes 7, 8 & 9
CRITERE D'ATTRIBUTION:	Méthodologie : 30, 00 points
	Qualification et expérience des experts clés proposés : 40, 00 points
	Prix: 30,00 points Seules les offres ayant un score moyen au niveau technique d'au moins 50,00 points sur 70,00 points feront l'objet d'une évaluation financière.

5- Do	5- DOCUMENTS DU MARCHE				
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE*			
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1			
2.	Offre de prix (marché à prix global et forfaitaire)	Annexe 2			
3.	Termes de référence	Annexe 3			
4.	Méthodologie	Annexe 4			

5.	CV des experts principaux proposés	Annexe 5
6	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité	Annexe 6
7.	Liste des principaux projets similaires exécutés	Annexe 7
8.	Enregistrement et statut juridique Attestation de régularité en matière de paiement des cotisations sociales et des impôts et taxes selon les dispositions légales du pays.	Annexe 8 A joindre à l'offre
9.	Dispositions contractuelles du marché	Annexe 9

 $^{^{\}ast}$ A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHE:	Evaluation technique et suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle à Ziga dans la Région du Centre-Nord.
REFERENCE ENABEL:	BFA2200211-10034

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION:	
ADRESSE:	
Numero d'entreprise:	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM):	
FONCTION:	
Tel:	
E-MAIL:	
$\ensuremath{N^{\circ}}$ de compte pour les paiements :	
INSTITUTION FINANCIERE:	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises cidessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE:	

ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX / MARCHE A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent, indiquer les prix en Francs CFA et hors TVA.

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges au prix global forfaitaire suivant, exprimés en Francs CFA et hors TVA (en chiffres):

A. Phase 1 : Offre financière de l'évaluation technique pour la construction de l'unité

économique multifonctionnelle

	<u>coonomique mantiforiettomiene</u>						
N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût FCFA	Unitaire	Coût total FCFA	
1.	Consultant (Chef de mission)	H/J	20				
Total 1 FCFA HTVA							

B. Phase 2: Offre financière du suivi contrôle à pied d'œuvre des travaux de construction de l'unité économique multifonctionnelle

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût Unitaire FCFA	Coût total FCFA
2.	Consultant (Chef de mission)	H/J	66		
	Tota	al 2 FCFA HT	VA		

^{*} Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché (voir également Point 3 « Prix » des dispositions contractuelles.

N.B.: Tous les frais connexes (location de voitures/motos, carburant, équipements, rédaction de rapports,) liés à l'exécution du marché doivent être inclus dans le prix H/jour.

Nom et prénom :
Dûment autorisé à signer au nom de :
Lieu et date :
Signature autorisée :

ANNEXE 3: TERMES DE REFERENCE

Liste des acronymes :

APD : Avant-Projet Détaillé

MO : Maître d'Ouvrage

PDI : Personnes Déplacées Internes

PM : Périmètre Maraîcher

HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

ZIP : Zone d'Intervention du Projet

STD : Service Technique Déconcentré

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso en particulier la région du Centre-Nord fait face à une crise sécuritaire importante ayant entrainé un déplacement massif des populations (2,1 millions de personnes déplacées internes (PDI) ont été enregistrées en mars 2023). Cette situation représente un défi majeur pour les différents territoires d'accueil en particulier les centres urbains. Des défis en termes d'infrastructures et services sociaux de base, d'occupation des espaces urbains, de pression démographique croissante, d'aménagement du territoire, et surtout d'intégration de ces communautés dans les zones d'accueil. Audelà de ce constat, il convient de noter que ces territoires étaient déjà exposés à des chocs climatiques, économiques, sanitaires et aux conflits.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette intervention dénommée « Renforcement de la résilience socio-économique dans la région du centre-nord (axe OKD) » financée par l'Union Européenne (UE) a vu le jour via l'AAP 2021 à travers l'instrument financier Global Europe, programmation 2021-2024 et mis en œuvre conjointement par l'Agence belge de développement (Enabel) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) sur la période 2023-2026.

Cette action s'inscrit dans une démarche plus large de l'UE qui vise, à travers une approche intégrée, la stabilisation dans les régions du Centre- Nord et du Sahel, l'amélioration de la gouvernance locale et la résilience des populations affectées à travers la relance des activités économiques notamment auprès des populations les plus vulnérables et déstabilisées tant hôtes que déplacées.

L'objectif global de l'action est de contribuer au renforcement de la résilience des populations et à la stabilisation de la zone cible (Centre-Nord, axe OKDD). L'objectif spécifique de l'action est de contribuer à la relance de l'économie locale et régionale, auprès des populations, tant hôtes que déplacées, dans les zones d'intervention du projet appuyé par l'UE.

La stratégie privilégiée est celle d'une intervention unique composée d'axes complémentaires :

- 1- Le premier axe est relatif au (re)lancement des opportunités économiques génératrices de revenus (résultat 1)
- 2- Le deuxième axe (résultat 2), se concentre sur le développement des compétences
- **3-** Le troisième axe (résultat 3) est transversal aux deux premiers et met l'accent sur les mécanismes et outils de gouvernance (locale)

Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de l'intervention, il est prévu la réalisation d'infrastructures structurantes au profit des PDI et des populations hôtes. Il s'agit d'infrastructures qui contribuent entre autres, au développement des chaînes de valeurs des filières identifiées comme prioritaires dans la zone d'intervention.

La réalisation d'infrastructures structurantes représente une opportunité importante pour promouvoir la croissance économique, l'emploi et l'amélioration de la qualité de vie. Une mise en œuvre réussie de ces projets nécessite une coordination étroite avec la communauté locale, les travailleurs et d'autres parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en n'œuvre de ses activités et afin de permettre l'exécution des infrastructures et des prestations intellectuelles prévues, dans les meilleures conditions de délai, d'efficacité et d'économie, Enabel a convenu avec le Bailleur qu'est l'Union Européenne, de recourir aux services des entreprises. C'est ainsi qu'en vue de répondre aux besoins exprimés par les communautés, il est prévu de recourir aux services d'une entreprise pour la construction d'une unité économique multifonctionnelle dans la commune de Ziga située dans la Région du Centre-Nord

Les présents termes de référence sont élaborés afin de permettre la sélection d'un consultant capable de procéder à l'évaluation technique/étude de conception et le suivi contrôle de la construction de l'infrastructure précitée.

2. Consistance de la mission du consultant

L'objectif de la mission est de réaliser l'évaluation technique/étude de conception et le suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle dans la commune de Ziga située dans la Région du Centre-Nord.

Le Consultant exécutera son mandat, en deux phases, sous la supervision générale du Chargé des infrastructures de Enabel basé à Kaya et en étroite collaboration avec la Mairie de Ziga.

2.1. Phase 1: Evaluation technique pour la construction d'une unité économique multifonctionnelle (Tranche Ferme)

Le Consultant aura pour mandat, au cours de la première phase, l'élaboration de dossiers techniques pour la construction de l'unité économique multifonctionnelle. Spécifiquement, il s'agira de/d':

- Apprécier sommairement la faisabilité du projet de construction d'un local pour l'unité économique multifonctionnelle en mettant l'accent sur les points déterminants à partant notamment de l'existant sur le site, l'emplacement du terrain, sans oublier de prendre en compte les aspects socioéconomiques et environnementaux, qui seront abordés sommairement;
- 2. Réaliser l'évaluation technique pour les travaux de construction d'un local pour l'unité économique multifonctionnelle dont la consistance des travaux va consister à la réalisation d'un local de 70 m² environ et composé de 2 ou 3 salles, d'une terrasse de 40 m² environ avec hangar (Le budget prévisionnel pour la réalisation des travaux est estimé à 19 000 000 FCFA);
- 3. Proposer un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour la sélection d'une entreprise qui aura en charge la réalisation des travaux.

Dans le cadre de cette mission, le consultant s'attachera à réaliser les activités ci-dessous décrites :

2.1.1. Etat des lieux et faisabilité du projet de construction d'une unité économique multifonctionnelle (Description sommaire)

La description de l'état des lieux fera ressortir sommairement la topographie du terrain (site à relief accidenté ou relativement plat), l'emplacement, le sol, l'environnement et partant de là il sera apprécié la faisabilité du projet, la possibilité de pouvoir réaliser l'infrastructure. La zone d'implantation de l'infrastructure sera représentée de façon précise sur un plan de masse en faisant ressortir les ouvrages existants. Il sera précisé la pente globale du terrain (terrain relativement

horizontal, incliné, ou très incliné, etc), les types d'écoulements (zone inondable ou non), le type de sol (argileux, sableux, sabloneux, latéritique, etc) en précisant sa capacité à accueillir l'ouvrage, et la végétation (zone boisée, très boisée, faiblement boisée ou non boisée, etc), etc.

2.1.2. Études techniques de conception

Les études techniques de conception feront suite aux travaux préparatoires et aux travaux de terrain. Cette phase sera conduite en étroite collaboration avec les promoteurs pour le choix de l'option technique de réalisation de l'ouvrage.

Sur la base des résultats de terrain (relevés topographiques sommaires de terrain, types d'ouvrages existants, données socio-économiques et environnementales, etc), il sera envisagé la conception du local de l'unité économique multifonctionnelle.

Il sera procédé, au besoin, à la sélection du modèle de conception en tenant compte des choix des promoteurs et des réalités du terrain.

a- Établissement des devis des travaux d'exécution

Les devis seront composés du :

• Devis descriptif

Il consiste à fournir pour les ouvrages tous les renseignements nécessaires à la compréhension de la conception du local de l'unité économique multifonctionnelle.

• Devis quantitatif

Le devis quantitatif ou avant-métré fournira toutes les quantités des travaux, des matériaux et matériels pour tous les corps d'état.

• Devis estimatif

Un devis estimatif confidentiel sera proposé sur la base des quantités d'ouvrages et des prix unitaires à la connaissance du Consultant. Ces prix seront une moyenne des coûts pratiqués sur le marché local burkinabè et connus du Consultant dans sa pratique du métier.

Un cadre de devis sera extrait du devis confidentiel (amputé des coûts unitaires) pour servir de base aux soumissionnaires lors de la sélection de l'entreprise qui sera chargée des travaux pour l'établissement des offres financières.

b- Élaboration du rapport d'évaluation technique

Il sera établi un rapport d'évaluation technique détaillée comprenant un mémoire technique et un dossier de plans.

• Le mémoire technique

Le mémoire technique fera la synthèse des travaux de terrain et de l'évaluation technique de conception. Il comportera également les normes et les notes de calcul.

• Le dossier de plans

Sans que cela ne soit limitatif, ce dossier comprendra (i) le plan de situation (ii) le plan de masse des ouvrages prévus et (iii) les plans, coupes et détails de tous les ouvrages.

2.1.3. Livrables attendus

Les principaux produits attendus de la mission sont les suivants :

1. Un rapport d'évaluation technique incluant les pièces suivantes :

- Le mémoire technique de l'évaluation de l'ensemble des ouvrages. Il comportera également les normes et les notes de calcul ;
- La description de l'état des lieux avec sommairement les aspects socioéconomiques et environnementaux ;
- Les plans d'exécution des ouvrages (plans types, plans détaillés des ouvrages, coupes, vues, coffrages, etc);
- Le devis descriptif;
- Le devis quantitatif (avant-métré);
- Le devis estimatif confidentiel de la proposition technique;
- Les données informatiques de la conception (versions numériques des plans au format DWG exploitable avec autocad/covadis 2008, versions word, excel, PDF, etc).

NB. Les rapports de l'évaluation technique devront être déposés en format papier en deux (02) exemplaires. Une copie électronique sera également fournie en support USB ou par courriel.

2. Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour la sélection des entreprises qui se chargeront de la réalisation des travaux ;

Le DAO sera transmis en version électronique (clé USB/E-mail).

Rapport et plans de travail

Le Consultant produira les rapports suivants aux périodes indiquées :

a) Rapport de démarrage

Un rapport de démarrage doit être soumis à Enabel dans un délai d'une (01) semaine à compter de la date de remise de site. Le rapport doit inclure l'actualisation de la méthodologie que va suivre le Prestataire, les tâches détaillées du Consultant, ainsi que le plan d'action détaillé y compris le calendrier et sa durée d'intervention. Le rapport de démarrage sera commenté par Enabel. Une version finale sera rédigée en tenant compte des remarques de Enabel.

b) Rapport Provisoire de l'évaluation technique

Le Consultant présentera **les résultats provisoires de l'évaluation technique** dans un rapport spécifique incluant toutes les pièces citées au point 1 du point « 1.2.3 Livrables attendus. »

c) Rapport final de l'évaluation technique

Le Consultant présentera les résultats finaux, validés par le projet OKD, de l'évaluation technique dans un rapport spécifique. Une version numérique du rapport et les plans, sur clé USB/E-mail, sera remis à Enabel au profit du Projet OKD.

d) Formats et support des différents rapports

Tous les rapports seront fournis en version électronique modifiable et sur support papier.

La version électronique sera au format compatible avec :

- Microsoft office 2007 pour les documents texte ;
- Autocad 2008 pour les plans.

e) Périodicité de remise

La nature et le nombre de documents que le Consultant devra fournir à Enabel sont récapitulés dans le tableau suivant :

NATURE DES DOCUMENTS	NOMBRE	CALENDRIER	
Rapport de démarrage	01	Mo + o7 jours	
• Rapport provisoire de l'évaluation technique	01	Mo+ 27 jours	
 Dossier d'Appel d'Offres (DAO) provisoire 	01	Mo+30 jours	
 Rapport final de l'évaluation technique 	01	Mo+35 jours	
Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	01	Mo+ 35 jours	

Mo= date de démarrage des prestations (date de remise de site)

NB :Une version numérique de chaque rapport et les plans d'états des lieux, sur support Clé, sera remis à Enabel.

2.1.4. Calendrier de travail prévisionnel

Le consultant proposera un calendrier prévisionnel de travail en tenant compte de la durée maximale de la prestation qui est de trente-cinq (35) jours calendaires à compter de la notification de remise de site.

Les principales grandes étapes de la prestation sont les suivantes :

- La rencontre de cadrage de l'étude avec l'équipe du Projet OKD ;
- La réalisation des sorties de terrain sur le site situé à Ziga dans la commune de Ziga, Région du Centre-Nord, en vue de procéder, entre autres, à la remise du site et à des échanges avec les bénéficiaires, etc ;
- Le dépôt de la version provisoire de l'évaluation technique/étude de conception ;
- Le dépôt de la version provisoire de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- Le dépôt de la version définitive de l'évaluation technique et du DAO après intégration des amendements du Projet OKD mis en œuvre par le Consortium Enabel-GIZ.

2.1.5. Délai d'exécution

Délai global d'exécution de la mission (tranche ferme) en tenant compte des 35 jours + validation des rapports ?

2.1.6. Modalités de paiement.

Le paiement des prestations réalisées au titre de la phase 1 se fera en une seule tranche après le dépôt du rapport final de l'évaluation technique de l'unité économique multifonctionnelle et du Dossier d'Appel d'Offres définitif.

Personnel clé à affecter à l'exécution de la mission

Il est recherché pour cette phase, l'expert ci-après :

N°	Poste	Nombre	Temps d'intervention indicatif par personne en H/J	Qualifications	Expérience générale	Nombre de missions similaires au même poste
1	Chef de mission	01	20 H.J	Niveau minimum Bac + 3 en Génie civil, Génie rural ou équivalent	7 ans	o3 missions similaires dans les évaluations techniques/études de conception pour la construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente

NB: Outre le personnel clé ci-dessus cité, le consultant mettra en place tout le personnel d'appui nécessaire, de sorte à réaliser les prestations dans les délais. Tout le personnel sera placé sous l'autorité du chef de mission qui sera l'interlocuteur du Maître d'Ouvrage.

Le Consultant sera invité à une réunion de clôture de sa mission. A ladite réunion, le Consultant partagera avec Enabel ses observations et recommandations pour la réalisation d'ouvrages de qualité sur le site à aménager.

2.2. Phase 2: Suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle (Tranche conditionnelle)

Les travaux et équipements prévus sont constitués d'un seul lot et se déclinent comme suit :

• Construction d'un local à 2 ou 3 compartiments, avec une terrasse et un hangar.

NB : il reste entendu que les détails précis de la construction de l'unité économique seront connus à l'issue de la conception validée par Enabel.

La mission du consultant, à la phase 2, consiste au suivi - contrôle à pied d'œuvre de la construction de l'unité économique multifonctionnelle dont l'évaluation technique a été faite à la phase 1.

Pour ce faire, le consultant s'attachera à réaliser les activités ci-dessous décrites.

2.2.1. À la fin de la période de démarrage

Le Consultant fournira un rapport de démarrage. Le rapport de démarrage décrira le programme établi par le Consultant pour toute la mission, et les remarques considérées nécessaires. Ce rapport mettra à jour la méthodologie et le programme de travail qui étaient inclus dans la proposition du Consultant, notant les changements et précisant toutes les difficultés rencontrées, en plus d'une proposition sur la manière dont elles peuvent être surmontées.

Le Programme de travail établi par le Consultant pourra être révisé de temps à autre. Toutefois, son acceptation par le maître d'ouvrage sera toujours obligatoire.

Le Rapport de démarrage comprendra au moins les éléments suivants :

- amendements et améliorations possibles sur l'étendue des prestations ;
- programme de travail proposé avec une approche recommandée et une estimation précise du temps nécessaire ;
- rapports de visites de terrain (PV de la réception du personnel clé et du matériel proposé par l'Entreprise) ;
- programme détaillé de travail, indiquant le temps, la durée et le personnel, de même que l'interdépendance entre les activités.

2.2.2. Suivi et contrôle des travaux

Le Consultant aura en charge:

- la sensibilisation et l'indication des consignes aux bénéficiaires pour une mise en œuvre harmonieuse des travaux ;
- le suivi et le contrôle de l'implantation des ouvrages ;
- le suivi et le contrôle de la qualité de tous les travaux, installations et fournitures ;
- le suivi et le contrôle des travaux par rapport au planning d'exécution ;
- le suivi de l'enregistrement des données du chantier (tenue à jour du journal de chantier);
- les réceptions techniques des travaux en vue des réceptions provisoires et définitives.

2.2.3. Administration du chantier

Le Consultant devra aussi assurer le suivi des obligations contractuelles de l'entreprise. A cet effet il doit:

- vérifier les documents contractuels régissant les travaux ;
- organiser et diriger les réunions de chantier exceptées celles de la supervision;
- examiner les réclamations éventuelles de l'entreprise et se prononcer sur leur validité;
- aider à régler les différends qui peuvent survenir dans le cadre du chantier ;
- produire des rapports mensuels sur l'avancement des travaux ;
- produire un rapport de fin de chantier.

2.2.4. Suivi contrôle du chantier

Le Consultant assurera le suivi-contrôle à pied d'œuvre du chantier, à ce titre, il devra :

- contrôler, approuver et notifier les documents d'exécution ;
- apporter les modifications et compléments nécessaires ;
- évaluer les travaux supplémentaires à soumettre à l'avis préalable du maitre d'ouvrage ;
- établir de manière contradictoire avec l'entreprise les attachements, leur transmission au maitre d'ouvrage pour approbation ;
- assurer le rôle de conseiller technique du maitre d'ouvrage pour tout sujet se rapportant au fonctionnement du chantier.

2.2.5. La supervision du chantier

Les visites de chantier : les visites de chantier sont effectuées par des représentants des structures faisant partie du cadre institutionnel. Elles peuvent être individuelles ou conjointes et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de visite de chantier signé avec le Contrôleur. Elles s'effectuent à la demande ou sur initiative d'une des parties impliquées dans les travaux.

Les réunions de chantier : les réunions de chantier se tiennent chaque mois et sont présidées par Enabel . Y prennent part, la Mairie de Ziga, le Conducteur des travaux de l'entreprise et le Chef de mission (Consultant individuel) chargé du contrôle. Ces réunions donnent lieu à l'établissement de compte rendu de réunion de chantier.

2.2.6. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des services de suivi-contrôle de la construction de l'unité économique multifonctionnelle (Phase 2) est estimé à cent (100) jours de calendrier (1er octobre 2024 au 09 janvier 2025 à titre indicatif). Autrement dit, les travaux pourraient démarrer bien avant la date du 1er octobre, si des possibilités se dégageaient à cet effet.

Attributions du consultant au cours de la phase 2 :

Le consultant est chargé de :

- La coordination générale des travaux sur le chantier,
- L'élaboration des différents documents relatifs au contrôle des travaux ;
- Contrôle à pied d'œuvre :

Au cours de l'exécution des travaux, la présence effective du consultant à pied d'œuvre est exigée sur le chantier. Il est chargé de l'assurance-qualité de tous les travaux à réaliser par l'entreprise.

NB: Au cas où le consultant ne pourrait pas être présent de manière permanente sur le chantier afin d'assurer le contrôle à pied d'œuvre, il pourra déléguer, pour jouer ce rôle, un assistant qui sera un technicien en génie civil ou génie rural ou équivalent avec au moins un niveau BEP et une expérience avérée d'au moins trois ans dans le contrôle des travaux de construction de bâtiments et ouvrages de génie civil.

Toutefois, le consultant individuel reste entièrement responsable de la mission de contrôle et de tous les engagements pris dans le cadre de cette mission. Tout manquement aux termes contractuels de la présente mission ne saurait être imputé à la personne déléguée comme assistant. Le CV du technicien éventuel qui serait désigné comme assistant doit être soumis à Enabel pour validation avant toute intervention sur le chantier. De plus, malgré la présence d'un assistant éventuel qui assurerait le contrôle à pied d'œuvre, le consultant ne saurait cumuler plus de 15 jours consécutifs sans se présenter sur le chantier afin d'accomplir efficacement sa mission.

2.2.7. Réception des travaux

Le consultant organisera la réception technique des travaux qui sera sanctionnée par un PV de réception technique. Il participera également à la réception provisoire.

Le consultant restera engagé par le contrat jusqu'à la réception définitive des travaux qui sera organisée à l'issue de la période de garantie des ouvrages qui est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire. Il participera aux opérations de réception définitive.

2.2.8. Documents qui seront mis à la disposition des consultants

Pour l'exécution de sa mission, le consultant recevra du maitre d'ouvrage, les documents ci-après.

- Le dossier d'Appel d'Offre ;
- Le contrat de l'entreprise et l'ordre de service ;
- Les documents de gestion contractuelle : les lettres de mise en demeure, attestation de service fait, etc.
- Tout autre document jugé utile au bon déroulement de la mission.

2.2.9. Moyens matériels et logistiques à mettre en œuvre

Le consultant mettra en place, pour sa mission, tous les moyens nécessaires à l'exécution des prestations. Ceci comprendra le matériel technique, les équipements de bureau, les logiciels, etc.

2.2.10. Modalités de paiement

Les paiements au cours de la phase 2 (tranche conditionnelle) se feront selon les modalités suivantes :

- 20% après validation du rapport de démarrage ;
- Le reliquat du paiement se fera au prorata après approbation des livrables relatifs à l'état d'avancement physique des travaux jusqu'à la réception provisoire des travaux par le pouvoir adjudicateur, soit :
 - ✓ un acompte de 30% à la livraison de 75% des travaux par l'entreprise;
 - ✓ 45% à la livraison complète des travaux sanctionnée par la réception provisoire ;
 - ✓ 5% Après la fin de la période de garantie de 1 an et la réception définitive des travaux.

2.3. Obligations du consultant

Les documents produits étant propriété du Maître d'Ouvrage (MO), le Consultant s'engage à ne les utiliser à d'autres fins que celles de la présente mission, sauf sur autorisation préalable du MO. Au terme des travaux, il devra restituer au MO toute documentation qui aurait été mise à sa disposition dans le cadre de sa mission.

2.4. Obligations du maitre d'ouvrage

Le maitre d'ouvrage fournira au Consultant tout document ou information dont il dispose pour lui permettre d'exécuter sa mission au mieux. En outre, il lui apportera assistance et tout appui nécessaire notamment l'accès aux structures de l'Administration représentées au niveau régional et aux Mairies au niveau communal.

Personnel clé à affecter à l'exécution de la mission (Tranche conditionnelle -Phase 2)

Le personnel clé minimum se composera comme suit :

N°	Poste	Nombre	Temps d'intervention indicatif par personne en H/J	Qualifications	Expérience générale	Nombre de missions similaires au même poste
1	Chef de mission	01	66 H.J	Niveau minimun Bac + 3 en, Génie civil, Génie rural ou équivalent	7 ans	o2 missions similaires dans le suivi- contrôle des travaux de construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente

<u>NB</u>: Outre le personnel clé ci-dessus cité, le consultant mettra en place tout le personnel d'appui nécessaire, de sorte à réaliser les prestations dans les délais. Tout le personnel sera placé sous l'autorité du chef de mission qui sera l'interlocuteur du Maître d'Ouvrage.

ANNEXE 4: METHODOLOGIE

Le soumissionnaire doit proposer dans son offre une méthodologie (compréhension des termes de référence, approche, calendrier des activités et déclaration de disponibilité) selon les instructions des Termes de Référence mentionnés ci-dessous :

1. Compréhension des Termes de Référence

Toute remarque relative aux termes de référence, importante pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs et des résultats escomptés, montrant le degré de compréhension du marché.

Enseignements précédents tirés en particulier de l'exécution de services similaires.

Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs principaux du marché et des résultats escomptés.

Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché.

2. Approche

Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché.

Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché.

Ressources et résultats correspondants.

3. Calendrier des activités

Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation.

Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les termes de référence.

Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources à mobiliser.

ANNEXE 5: CV DE(S) EXPERT(S) PROPOSE(S)

Le soumissionnaire doit compléter et joindre les **tableaux** ci-dessous, ainsi que les **CV's des experts principaux proposés** à chacune des phases pour la mise en œuvre de ce marché de services.

Le CV de chaque expert principal devra se limiter à 5 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les Termes de référence. Les qualifications et l'expérience de chaque expert principal doivent clairement correspondre aux profils indiqués dans les Termes de référence. Les copies des diplômes de chaque expert principal doivent être jointes à l'offre.

Il est recherché pour chacune des phases, l'expert ci-après :

Phase1: personnel clé pour l'évaluation technique pour la construction de l'unité économique multifonctionnelle

N°	Poste	Nombre	Temps d'intervention indicatif par personne en H/J	Qualifications	Expérience générale	Nombre de missions similaires au même poste
1	Chef de mission	01	20 H.J	Niveau minimun Bac + 3 en, Génie civil, Génie rural ou équivalent	7 ans	o3 missions similaires dans les évaluations techniques/études de conception pour la construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente

N°	Nom de l'expert	Rôle proposé	Niveau de formation et domaine de spécialisation	Années d'expérience	Nombre similaires	minimum	de	projets
1		Chef de mission						

NB: LE CONSULTANT JOINDRA A SON OFFRE LE CURRICULUM VITAE DUMENT SIGNE DE L'EXPERT ACCOMPAGNE DES COPIES DES DIPLOMES.

Phase2: personnel clé pour le suivi contrôle de la construction d'une unité économique multifonctionnelle (Tranche conditionnelle)

N°	Poste	Nombre	Temps d'intervention indicatif par personne en H/J	Qualifications	Expérience générale	Nombre de missions similaires au même poste
1	Chef de mission	01	66 H.J	Niveau minimun Bac + 3 en, Génie civil, Génie rural ou équivalent	7 ans	o2 missions similaires dans le suivi- contrôle des travaux de construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente

N°	Nom de l'expert	Rôle proposé	Niveau de formation et domaine de spécialisation	Années d'expérience	Nombre similaires	minimum	de	projets
1		Chef de mission						

 $NB: Le\ consultant\ joindra\ a\ son\ of fre\ le\ curriculum\ vitae\ dument\ signe\ de\ l'expert\ accompagne\ des\ copies\ des\ diplomes.$

ANNEXE 6: DECLARATION D'EXCLUSIVITE ET DE DISPONIBILITE

En soumettant cette offre, le soumissionnaire déclare explicitement que les experts principaux suivants sont disponibles pendant toute la période prévue pour la mise en œuvre des tâches définies dans les Termes de Référence. Les experts principaux ne seront pas remplacés lors de la mise en œuvre du contrat sans l'approbation écrite préalable du pouvoir adjudicateur.

Dangannal	PHASE 1		PHASE 2		
Personnel	Du:	Au:	Du:	Au:	
Chef de mission (Consultant i	ndividuel)				
Nom : Mai 2024		Juin 2024	Octobre 2024	Janvier 2025	

3 T		,	
Nom	Δt	prénom	
TAOIII	c_{ι}	premom	

Date:

Signature autorisée:

ANNEXE 7: LISTE DES PRINCIPAUX SERVICES SIMILAIRES EXECUTES

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux services de nature et de complexité comparable suivants, qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années, en précisant le montant et les dates pertinentes, ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché. :

Au titre des phases 1 et 2 :

- avoir au moins **deux (02) expériences spécifiques (projets similaires)** dans les évaluations techniques/études de conception pour la construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente.
- avoir au moins **deux (02) expériences spécifiques (projets similaires)** dans le suivi contrôle des travaux de construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, ou toute autre expérience jugée équivalente

Le montant total minimum cumulé des **services de nature et de complexité comparable** au cours des **5 dernières années** doit être **au moins égal à 1 500 000 Francs CFA**.

Description des principaux services similaires (Evaluations techniques/études de conception pour la construction de bâtiments, d'infrastructures de stockage, de magasins, de locaux à usage de bureau, min.2)	Montant total	Dates de réalisation au cours des 5 dernières années	Nom du client	

NB: Pour chacun des projets énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les certificats de bonne exécution (sans réserve majeure) et toute pièce justificative (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

Il est demandé au soumissionnaire de joindre :

- les contrats de prestation (pages de garde et de signatures) et les attestations de bonne fin en tant que consultant individuel <u>et/ou</u>;
- l'attestation de travail prouvant les expériences mentionnées dans le CV pour les prestations effectuées en tant qu'employé dans une structure.

Dans tous les cas le consultant précisera pour chaque expérience similaire, l'objet du projet/contrat, la période (mois, années), le lieu, le nom de de la structure (employeur), l'organisme ayant commandité la prestation (maître d'ouvrage) ainsi que l'adresse (téléphone et e-mail) de l'employeur et du maître d'ouvrage pour les besoins de vérification.

ANNEXE 8: ENREGISTREMENT ET STATUT JURIDIQUE

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents originaux relatifs à son enregistrement et/ou son statut juridique, qui établissent son lieu d'enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

ANNEXE 9: DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée. En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation. L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle, les permis et autres dépenses connexes.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. Une garantie d'un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit

d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations recues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Litiges

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.